

✓ **AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU :**

Le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter le tarif de l'eau qui n'a pas été touché depuis novembre 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs (eau et compteur).

✓ **NUMERISATION REGISTRE DE DELIBERATIONS :**

Le Maire expose au Conseil municipal que suite à la numérisation de l'Etat civil, il serait intéressant de numériser l'ancien registre de délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la numérisation du registre de délibération.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Francis TROUILLOT